

La Chambre d'Agriculture de réunie en session le..... à , sous la présidence de

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires a examiné les points suivants :

MOTION PROPOSEE PAR LA COORDINATION RURALE SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MSA

Considérant que :

- les agriculteurs, dans leur grande majorité, n'arrivent plus à vivre dignement de leur travail puisque 50 % des agriculteurs affichent des revenus inférieurs à 354 € par mois, aides PAC incluses (source MSA, 2016) ;
- les agriculteurs, même sans revenus, sont tenus de payer leurs charges sociales ;
- ceux qui dégagent un revenu sont étonnés par les cotisations sociales ;
- les retraites agricoles sont faibles, parfois inférieures au minimum vieillesse malgré une carrière complète et l'ensemble des trimestres de cotisations ;
- la MSA se doit d'être plus proche des agriculteurs et de leurs difficultés.

La Chambre d'Agriculture de demande que la Mutualité Sociale Agricole adapte son fonctionnement aux besoins des agriculteurs, avec :

- des échéanciers de paiement portés jusqu'à 10 ans, établis en fonction des capacités de remboursement de l'exploitant, en raison de la crise agricole, afin de soutenir les agriculteurs en difficulté ;
- la suppression des pénalités sanction ;
- une cotisation échue à l'année : l'agriculteur ne doit pas payer de majoration tant qu'il a payé pour la totalité de l'année ;
- de meilleures « prises en charge » en matière de service de remplacement, notamment pour les affections de longues durées et l'harmonisation nationale du système ;
- de véritables interlocuteurs lorsque les agriculteurs téléphonent, et non des serveurs ou des délais d'attente insupportables ;
- un réel accompagnement des personnes en difficulté afin, entre autres, d'enrayer le suicide en agriculture, véritable fléau ;
- un soutien psychologique professionnel aux agriculteurs en cas de stress important (contrôle, problème sanitaire, soucis personnels...).

Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture de demande que :

- le régime social des agriculteurs soit aligné sur le régime général ;
- le calcul des cotisations sociales soit revu pour une contribution plus juste, calculée sur un vrai revenu, pas sur un revenu virtuel qui ne correspond pas à la réalité comptable ;
- les retraites agricoles soient revalorisées pour atteindre un minimum à 85 % du SMIC net pour une carrière complète, comme c'est le cas pour les salariés agricoles.